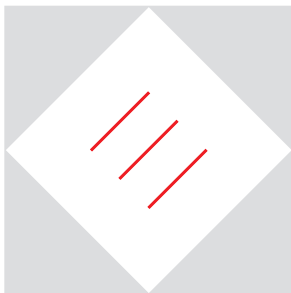




PLANCHER CHAUFFANT  FLOOR HEATING SYSTEM



TARNI

SURFACES ARCHITECTURALES

GARANTIE

ETERNI, la Compagnie, garantit les câbles du plancher chauffant, le Produit, contre les défauts du matériel ou les défauts de fabrication pour une période de 25 ans, au propriétaire original ou à l'acheteur original du produit. Les thermostats et les accessoires de contrôles vendus par **ETERNI** sont garantis, pièces et matériels, pour une période de 3 ans à partir de la date d'achat.

Pour les accessoires, la garantie se limite à un remplacement de celui-ci.

Selon la présente garantie limitée, ETERNI s'engage à :


Si **ETERNI** détermine qu'il y a un défaut de matériel ou de fabrication pour le Produit, et que celui-ci n'a pas été endommagé suite à un usage abusif ou inadéquat ou une modification, **ETERNI** remboursera en entier ou en partie, le prix indiqué sur la liste du fabricant pour le dit produit à la date d'achat.

Pour faire une réclamation vous devez :

[**A**]  Fournir à la Compagnie une description du problème, de l'installation, et des réparations qui pourraient avoir été faites.

[**B**]  À vos frais, si la Compagnie le juge nécessaire, expédier le produit à la Compagnie ou au représentant local ou au distributeur.


[**C**]  Envoyer la preuve que l'installation a été effectuée selon les directives du guide d'installation du produit ou selon un dessin spécifique ou selon les directives d'installation de **ETERNI** pour ce projet.


[**D**]  Fournir la preuve que le produit a été installé selon le Code canadien de l'électricité (CCE) ou le Code national du bâtiment (CNB) ou les normes d'un code du bâtiment et électrique local.


[**E**]  Fournir la preuve d'achat

[**F**]  Fournir les tests préliminaires OHMS

La garantie limitée ne couvre pas :

[**A**]  Tout dommage accidentel ou dommages-intérêts indirects, incluant les dérangements, une perte de temps ou une perte d'argent.

[**B**]  Tout matériel, ou main-d'oeuvre requis pour la réparation ou le remplacement du Produit ou des accessoires, qui n'a pas été préalablement autorisé par écrit par la Compagnie.

[C]  Tout matériel, ou main-d'oeuvre requis pour l'enlèvement, les réparations ou le remplacement du couvre-plancher.

[D]  Tous coûts reliés à l'envoi du produit, du contrôle ou tout produits concernant les produits électriques ou du plancher.

ETERNI ne peut être tenu responsable de tout dommage consécutif par un ouvrier qualifié, visiteurs sur le site de travail ou dommage consécutif à des travaux exécutés après l'installation.

ETERNI DÉCLINE TOUTE GARANTIE CONCERNANT LES ASPECTS NON COUVERTS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE CONVENANCE PRÉCISE. ETERNI DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX DOMMAGES PARTICULIERS, INDIRECTS, SECONDAIRES, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS RELIÉS À LA PROPRIÉTÉ OU À L'UTILISATION DE CE PRODUIT, Y COMPRIS LES INCONVÉNIENTS OU LA PERTE DE JOUISSANCE. LA GARANTIE OFFERTE PAR ETERNI APPARAÎT EXCLUSIVEMENT DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

AUCUN AGENT OU REPRÉSENTANT ETERNI N'EST AUTORISÉ À ÉTENDRE OU À MODIFIER CETTE GARANTIE À MOINS QU'UNE TELLE GARANTIE ÉTENDUE OU MODIFIÉE SOIT PRÉSENTÉE PAR ÉCRIT PAR UN CADRE DE LA COMPAGNIE.







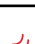

EN RAISON DES DIFFÉRENCES AU NIVEAU DE L'ISOLATION DU BÂTIMENT ET DU PLANCHER, DU CLIMAT ET DES REVÊTEMENTS DE SOL, ETERNI NE GARANTIE D'AUCUNE FAÇON QUE LE PLANCHER ATTEINDRA UNE TEMPÉRATURE PARTICULIÈRE QUELCONQUE OU QUE LA TEMPÉRATURE DU PLANCHER AUGMENTERA. IL EST DONC POSSIBLE QUE LES UTILISATEURS SOIENT SATISFAITS OU INSATISFAITS DU NIVEAU DE CHALEUR GÉNÉRÉ PAR LE PLANCHER CHAUFFANT.

ETERNI NE GARANTIE PAS QUE TOUS LES CÂBLES PRODUIRONT LE NIVEAU DE CHALEUR SPÉCIFIÉ SUR LA PLAQUE SIGNALÉTIQUE DU CÂBLE LORSQUE CELUI-CI FONCTIONNE À LA TENSION NOMINALE SPÉCIFIÉE.

MODALITÉS ET CONDITIONS

Vous devriez vérifier les boîtes et les emballages immédiatement à la livraison pour confirmer que tous les composants ont été livrés et pour identifier les composants possiblement endommagés pendant le transport. Tout dommage visible ou tout composant manquant doit être porté à l'attention du personnel avant d'accepter le produit. Une fois la livraison acceptée, la compagnie et le personnel de livraison sont libérés de toute responsabilité. Toute non-conformité dans la quantité ou le type de composant livré doit être porté à l'attention de **ETERNI** dans les 15 jours de la date de livraison indiqué sur le bon de commande du colis.

RÉSULTATS DES TESTS D'INSTALLATION

 Nom de l'acheteur :
 Numéro du modèle :
 Date de l'achat :
 Résistance mesurée à l'usine (ohms) :
 Valeur en ohms de la résistance avant l'installation :
 Valeur en ohms de la résistance pendant l'installation :
 Valeur en ohms de la résistance après l'installation :
 Valeur en ohms de la résistance après l'installation du couvre plancher :



www.eterni.ca

TEL : 1(866) 641 0001 • FAX : 1(450) 641 4791

1160 Place Nobel, Boucherville, Québec, Canada, J4B 5L2